

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**  
**Du Jeudi 23 novembre 2023**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 novembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, le Jeudi 23 novembre 2023 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Pascal LANQUETIN, Benoît MASSARD, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Agnès VANHUYSE, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

**ABSENTS AVEC POUVOIR :**

Jacques TISSOT pouvoir à Bernard BESCHET  
Delphine GUENIN absente

Secrétaire de séance : Arnaud SAILLARD

**ORDRE DU JOUR : Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : location local Société Michaud**  
**Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.**

**I) Approbation du procès-verbal du conseil du 12 octobre 2023 :**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**II) Compte rendu de la commission bois**

Vente à particuliers :

Une consultation a été menée auprès des habitants du village pour la vente de feuillus par soumissions cachetées composée de 7 lots pour un volume estimatif total d'environ 22 stères. Les offres devaient être retournées en mairie pour le 13 novembre. Onze particuliers ont répondu, et après analyse de la commission, il est proposé de retenir l'attribution suivante :

LOTA : ROY Jean-Luc – 76 € HT le lot  
LOT B : PERRIN Jean – 35 € HT le lot  
LOT C : LEDOUX Alexis – 175.50 € HT le lot  
LOT D : ROY Jean-Luc – 143 € HT le lot  
LOTE : NICOD Bernard – 13 € HT le lot  
LOT F : ROY Jean-Luc – 82 € HT le lot  
LOT G : ROY Jean-Luc – 64 € HT le lot

Les recettes pour cette vente s'élèvent à 588.50 € HT

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'attribution des lots aux particuliers cités ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette attribution.**

Exploitation des communaux

L'exploitation a commencé cette semaine. L'entreprise Navasquez propose à la commune l'achat de grumes destinées à la fabrication de poteaux téléphoniques au prix de 80 € HT / m3 sur pied.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter l'offre citée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

#### Etat d'assiette pour l'année 2024

Monsieur Mathieu Michaud quitte la salle.

Suite à la commission bois du 21 novembre 2023, en application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2024, l'état d'assiette des coupes.

Cette année, l'état d'assiette est réduit suite aux volumes importants de bois scolytés. En effet, l'ONF propose 340 m<sup>3</sup> sur la parcelle 12. La commission propose comme mode de vente, le contrat d'approvisionnement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 voix pour, Monsieur Michaud Mathieu ne participant pas au vote, ni au débat, décide d'approuver l'état d'assiette des coupes 2024, de demander à l'ONF de procéder à la désignation de la coupe qui y est inscrite et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.**

### **III) Compte rendu de la commission animation**

#### Colis des anciens pour Noël

Les paniers ont été commandés auprès de la société Paillard. 52 colis seront distribués cette année à partir du 15 décembre prochain par les membres du conseil municipal.

Le samedi 2 décembre aura lieu à la salle des fêtes un atelier de création de cartes de Noël dont certaines accompagneront le cadeau offert aux aînés.

La date de présentation des vœux du Maire aux habitants a été définie au 6 janvier 2024 à 19 h. Le repas du conseil municipal et des employés aura lieu le 2 février 2024, le lieu reste à déterminer.

Monsieur Benoît Massart rappelle que samedi 25 novembre, les décorations de Noël seront installées dans le village par les bénévoles de VECA et toutes les personnes qui le souhaitent.

### **IV) Etat d'avancement des travaux bâtiment mairie – école et atelier communal rue du plane**

Bâtiment mairie – école : Les travaux ont débuté pendant les vacances scolaires. Le planning est respecté.

Rue du Plane : L'entreprise MIMA Précision démarre son activité, le local communal est quasiment terminé, l'électricien est en cours de finir ses installations. VECA et l'ADEHJ sont installés

### **V) Réflexion sur l'éventuelle vente des locaux du bâtiment rue du Plane**

Le conseil municipal engage une réflexion pour envisager une éventuelle vente des locaux occupés par les locataires au sein du bâtiment rue du Plane.

### **VI) Fonds de concours - CFD**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les reversements de fiscalité effectués par la communauté de communes Frasnè Drugeon sont désormais divisés entre les Fonds de Concours et la Dotation de Solidarité Communautaire.

A ce titre, il est proposé, concernant le fonds de concours, de solliciter la Communauté de Communes pour un montant de 31 722.93 €. Pour cette année, la DSC – Dotation Solidarité Communautaire – s’élève à 32 748.41 €.

**Le conseil municipal, accepte, à l’unanimité cette démarche et autorise Monsieur le Maire à poursuivre toute formalité administrative et financière nécessaire à celle-ci.**

#### **VII) Convention entre la Commune et le Centre de Gestion du Doubs**

Monsieur le Maire expose que les Centres départementaux de gestion de la fonction publique territoriale, appelés couramment « CDG », sont des établissements publics locaux administratifs créés par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui a donné naissance à la fonction publique territoriale. Il en existe un par département. Ils sont gérés par les employeurs territoriaux et ont vocation à participer à la gestion des agents territoriaux et au développement des ressources humaines des collectivités affiliées. Le CDG apporte ainsi aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés son assistance et son expertise en gestion des ressources humaines.

A cet effet, le CDG assure pour ses collectivités et établissements obligatoirement affiliés des missions obligatoires : organisation des concours et examens professionnels, secrétariats des instances médicales, conseil juridique, accompagnement à l’instruction des dossiers de retraite ...

Par ailleurs, au-delà de ces missions, le CDG 25 a développé au gré des évolutions législatives et des besoins exprimés par les collectivités et établissements des missions complémentaires, afin de répondre à une demande croissante d’accompagnement : rédaction des actes, réalisation des paies, assurance statutaire, conseil en recrutement, inspection en santé et en sécurité au travail...

Le CDG 25 propose l’adoption d’une convention-cadre, regroupant l’ensemble des missions, valable 6 ans et renouvelables de manière tacite, remplaçant l’ensemble des conventions conclues jusqu’à ce jour. Cette convention-cadre permet de recourir à tout moment à l’une ou l’autre des missions complémentaires proposées par le CDG 25.

Monsieur le Maire ajoute que le taux global de cotisation au CDG 25 passe de 2,06 % de la masse salariale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (1,96 % jusqu’au 31 décembre 2023).

**L’exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve, à l’unanimité, l’adhésion de la commune au panel de missions complémentaires proposées par le CDG 25 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

#### **VIII) Point sur le ZAER – Zones d’accélération des Energies Renouvelables**

Différentes réunions ont eu lieu en sous-préfecture et à la CFD afin de définir les ZAER, dispositif de planification intégré dans le cadre de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l’accélération de la production d’énergies renouvelables. La délimitation de ces zones doit être réalisée à l’échelle communale même si la communauté de communes en a la compétence.

Le projet de loi prévoit une transmission des ZAER pour le 31 décembre 2023, suivront ensuite les phases de concertation et les débats au sein de chaque EPCI.

La délimitation de ces zones au niveau communal mérite réflexion.

#### **IX) Location local Société Michaud**

Monsieur Mathieu Michaud quitte la salle.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande de Monsieur Mathieu

MICHAUD pour la location d'une partie de l'atelier communal pour le stockage d'un tracteur durant l'hiver.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, Monsieur Michaud Mathieu ne participant pas au vote, ni au débat, décide :**

- D'émettre un avis favorable à cette location à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2023 jusqu'au 31 mars 2024 pour une surface de 30 m<sup>2</sup>.
- De déterminer le montant du loyer mensuel à 80 € (quatre-vingt euros),
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

#### **X) Questions diverses**

- Proposition d'une activité yoga

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal d'un mail reçu en mairie le 8 novembre dernier par Madame Bugnon Céline qui sollicite la commune pour une mise à disposition d'une salle communale pour la pratique de l'activité hathayoga.

Des précisions lui seront demandées quant à son statut de demandeur : professionnel ou associatif, afin de mieux cibler sa demande et d'y apporter une réponse adaptée.

- Point Vente forfaits skis au 15 novembre 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 33 forfaits ont été vendus : 23 adultes, 10 enfants dont 4 gratuits, ce qui représente un coût pour la commune de 290 €.

- Bulletin municipal

Madame Catherine Vuillaume informe que seuls les devis de la société Emisir ont été reçus, il présente une offre à 26 € par page, reste à recevoir le devis pour l'impression.

Elle précise que la Communauté de Communes réalisera son propre bulletin, indépendant de celui de la commune.

Fin de la séance : 21 heures 40

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 21 décembre prochain

Le Maire,  
Bernard BESCHET

Le secrétaire de séance  
Arnaud SAILLARD

